

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026**

Le neuf septembre deux mil vingt-six à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de le RETAIL se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : Mesdames BERNARD Carine, CHARRIER Claudette, DAVIGNON Elodie, DESCAMPS Samantha, DUPUY Emilie, KEROUEDAN Stéphanie

Messieurs BEAUSSIER Pascal, DAVIGNON Damien, DESCHAMPS Samuel, LATASTE Pascal

Excusé /Pouvoir : POIRAULT Arnaud pouvoir à DAVIGNON Damien

Date de la convocation : 3 septembre 2026

Ordre du jour :

Demande d'achat terrain communal

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Délibération Fonds d'aides aux jeunes – Fonds de solidarité logement (appels à contribution)

Site Internet : proposition de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Devis éclairage du parking du Logis de la Forêt

Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Pascal BEAUSSIER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ DEMANDE D'ACHAT TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un administré a fait une demande d'achat d'une partie de terrain attenant au parking de la mairie, pour créer une entrée dans sa parcelle. Une discussion est menée sur les incidences que cela peut engendrer un tel aménagement (passage de tracteur pour se rendre dans la parcelle). Après en avoir délibéré, la demande est rejetée. Madame le Maire est chargée d'en informer le demandeur

▪ TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION – INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Délibération n°046-09-09-2026

Madame le Maire de la Commune de le Retail,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Voix : 11 « Pour »

▪ **DELIBERATION FONDS D'AIDE AUX JEUNES – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (APPELS A CONTRIBUTION)**

Délibération n°047-09-09-2026

▪ *Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)* : Fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières (aides alimentaires et d'hygiène, d'hébergement, de transport)

▪ *Fonds de Solidarité Logement (FSL)* : Outil de cohésion sociale mis au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés de charges liées au logement, énergie, eau, téléphonie... (cela permet d'éviter les coupures d'eau et d'énergie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 50€, pour chaque fonds, soit la somme de 100€, pour l'année 2026

Voix : 11 « Pour »

▪ **SITE INTERNET : PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE**

Délibération n°048-09-09-2026

Le conseil communautaire de la CCPG a délibéré et validé le projet de convention de prestations de service avec grille tarifaire, pour une harmonisation du site internet. Cette démarche de mutualisation a pour but de partager la même architecture permettant d'avoir les mêmes informations en les rendant dynamiques et toujours actualisées. Cette prestation, payante, tient compte du nombre de pages du site et des heures passées à l'élaboration.

La parole est donnée à Pascal BEAUSSIER. Il présente à l'assemblée une synthèse des prestations et prestataires du site internet de la commune, ainsi que les données de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE DE NE PAS ADHERER** aux prestations de services à la gestion du site internet

Voix : 11 « Contre »

Monsieur Pascal BEAUSSIER se charge de transmettre un questionnaire aux entreprises de la commune pour connaître si ces dernières sont intéressées à apparaître sur le site « annuaire des entreprises ».

▪ **DEVIS ECLAIRAGE DU PARKING DU LOGIS DE LA FORET**

Lors de la rencontre avec Monsieur Peltier (agent de Séolis) Madame le Maire avait demandé un devis pour l'éclairage du parking extérieur du Logis de la Forêt – remplacement des projecteurs façade et mise en place de détection + implantation d'un éclairage autonome.

Deux propositions ont été adressées :

- Remplacement des projecteurs façade et mise en place système de détection

Montant HT	Montant TTC	Aides SIEDS 80% de la fourniture	Reste à charge à la commune sur le HT
3 714.10	4 456.92	684.54	3 029.56

- Implantation éclairage autonome sur parking avec système de détection

Montant HT	Montant TTC	Aides SIEDS 80% de la fourniture	Reste à charge à la commune sur le HT
10 544.35	12 653.22	2 301.03	8 243.32

Une discussion est menée sur les diverses présentations. Il est demandé à Madame le Maire de se rapprocher de Monsieur Peltier pour avoir de plus amples informations. Monsieur Damien DAVIGNON se charge de faire faire un devis auprès de son entreprise. Dossier à revoir au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) : le SMBVSN a pour objectif d'œuvrer à la restauration des milieux aquatiques. Actuellement un état des lieux est réalisé afin d'améliorer les connaissances et apporter des solutions contribuant à la restauration du bon état

écologique des milieux. Des agents vont prospecter prochainement sur le territoire de la Miochette. Madame le Maire demande à l'assemblée si des élus désirent être présents lors du passage des agents et si autorisation est donnée pour la prospection. Monsieur Damien DAVIGNON veut bien être présent mais si ce dernier ne peut s'y rendre, Monsieur Pascal Beaussier suppléera à son absence.

Matériel communal salle du Logis : Le matériel communal entreposé dans le local ménage (échelle, escabeau, auto-laveuse) n'est pas mis à disposition des utilisateurs. La responsabilité civile de la commune ne couvre pas le tiers en cas d'accident, dû au prêt du matériel.

Forfait chauffage période avril et octobre au Logis de la Forêt : A été voté un forfait chauffage pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril. Les locations, selon la météo, ne nécessitent pas ou très peu du chauffage en avril ou octobre. Des utilisateurs manifestent leur mécontentement face à cette décision. Après discussion des membres présents, il est décidé qu'un relevé des consommations sera fait avant et après la manifestation : qu'il y ait peu de consommation liée au chauffage, un forfait chauffage sera compté d'office.

Location 31 décembre : Des demandes ont été formulées. Après discussion des membres présents, il est décidé de ne pas louer le site du Logis de la Forêt afin d'éviter les débordements des fêtes de fin d'année.

Rencontre avec Monsieur Emmanuel ALLARD (projet rapprochement communes) : Invitation lors du conseil de novembre.

Rencontre réunion avec Madame Coralie DESNOUES ET Didier GALLARD : Madame le Maire relate à l'assemblée la visite du 25 août 2026, en mairie. Lors de cette rencontre avait été abordé le restaurant scolaire de l'école de Secondigny. Samantha DESCAMPS est en charge du dossier.

Organisation arrêt de l'agent communal (proposition avec les habitants, interventions entreprises, Philippe...) : L'arrêt de travail de l'agent Teixeira Jessy est prolongé jusqu'au 18 septembre inclus. Madame le Maire établit un planning de travail entre élus jusqu'à cette date.

Réunion adjoints : Lundi 28 septembre 2026, 18h45 en mairie

Prochaine réunion de conseil : mercredi 7 octobre 2026, 20h30 en mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures seize minutes

Le Président

BERNARD Carine

le Secrétaire

BEAUSSIER Pascal

Les Membres

CHARRIER Claudette

DAVIGNON Damien

DAVIGNON Elodie

DESCAMPS Samantha

DESCHAMPS Samuel

DUPUY Emilie

KEROUEDAN Stéphanie

LATASTE Pascal

Arnaud POIRAULT
Excusé/Pouvoir